



# Protection civile

District Aigle

## ORPC – poste de secrétaire

En raison de la démission de la titulaire, l'ORPC du district Aigle est à la recherche de son nouveau / sa nouvelle secrétaire du Comité directeur et du Conseil intercommunal, avec début d'activité au 1<sup>er</sup> novembre 2022.

Ce travail s'effectue de manière ponctuelle, en fonction des séances et objets à traiter. Les tâches à accomplir sont les suivantes :

- Rédaction des projets de convocations du Codir et du Conseil intercommunal (en collaboration avec les Présidents respectifs)
- Envoi des convocations du Codir et du Conseil intercommunal
- Préparation des listes de présences pour les séances du Codir et du Conseil intercommunal
- Présence aux séances du Codir et du Conseil intercommunal
- Présence à la séance annuelle avec la Préfecture
- Rédaction de projet de préavis du Codir
- Prise et rédaction des procès-verbaux du Codir et du Conseil intercommunal
- Gestion des jetons de présence du Codir et du Conseil intercommunal (avant envoi au boursier pour paiement)
- Tenue de la liste des membres du Codir et du Conseil intercommunal
- Correspondance en collaboration avec le Commandant de l'ORPC et de son équipe
- Signature de différents documents pour le Codir
- Collaboration occasionnelle avec l'ORPC

Ce travail nécessite de très bonnes connaissances institutionnelles, notamment concernant le fonctionnement des communes et du canton, des relations intercommunales, des associations de communes, etc. Idéalement, le/la futur.e secrétaire a déjà travaillé ou travaille encore dans une commune.

Ce poste est rémunéré selon le préavis 01-2022, tous frais compris, comme suit :

- 800.- / an pour le secrétariat du Conseil intercommunal
- 1'700.- / an pour le secrétariat du Comité de direction
- 75.- / séance soit du Conseil intercommunal soit du Codir

### Renseignements :

Christelle Bösch, secrétaire actuelle 079 756 13 55

Stéphane Montangero, Président du Codir, 079 252 71 88

Les postulations, avec lettre de motivation et documents usuels, doivent être adressées à [stephane.montangero@aigle.ch](mailto:stephane.montangero@aigle.ch) d'ici au 30 septembre 2022.